SACD SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

BULLETIN DE DECLARATION
CREATION DE SERIES TV

Notice explicative

La répartition des droits des créateurs de série se fait sur une base de 100 % et doit résulter d'un accord de gré à gré entre l'ensemble des ayants droit. Il sera appliqué sur ce partage les clés de répartition votées par le conseil d'administration (cf. définition de la bible).

1 - Série en prise de vue réelle

Les droits de la bible littéraire sont :

- pour les séries originales de 10 % maximum des droits texte,
- pour les adaptations d'une œuvre préexistante de 10 % maximum des droits à revenir à l'adaptation.

2 - Série d'animation

Les droits bible (littéraire et graphique), sont pris en préciput, avant le partage entre scénaristes et réalisateurs.

A – Œuvre originale

Première diffusion de l'œuvre à compter du 1er janvier 2021

Pour les séries d'animation originales et primo- diffusées à compter du 01/01/2021

- Bible littéraire : 8 %
- Bible graphique : 9 % (dont 1 % pour le réalisateur ou la réalisatrice du 1er épisode)

En l'absence de l'une des deux bibles, les droits seront répartis selon le partage suivant :

- Bible littéraire uniquement : 12 %
- Bible graphique uniquement : 12 % (dont 1 % pour le réalisateur ou la réalisatrice du 1er épisode)

Première diffusion de l'œuvre avant le 1er janvier 2021

Pour les séries d'animation originales et primo- diffusées avant le 01/01/2021

- Bible littéraire et graphique : 12 %
- Bible littéraire uniquement : 8,5 %
- Bible graphique uniquement : 8,5 %

B - Œuvre adaptée d'une œuvre QUI N'EST PAS REPRESENTEE PAR LA SCELF

Première diffusion de l'œuvre à compter du 1er janvier 2021

Pour les séries d'animation adaptées d'une **œuvre préexistante non représentée par la SCELF** et primo-diffusées à compter du 01/01/2021 :

- Bible littéraire : 4 %
- Bible graphique : 5 % (dont 1 % pour le réalisateur du 1er épisode)

En l'absence de l'une des deux bibles, les droits seront répartis selon le partage suivant :

- Bible littéraire uniquement : 6 %
- Bible graphique uniquement : 6% (dont 1% pour le réalisateur du 1er épisode)

Première diffusion de l'œuvre avant le 1er janvier 2021

Pour les séries d'animation adaptées d'une **œuvre préexistante non représentée par la SCELF** et primo-diffusées avant le 01/01/2021 :

- Bible littéraire et graphique : 10 %
- Bible littéraire uniquement : 8 %
- Bible graphique uniquement : 8 %
-

Le partage s'effectue de gré à gré entre les auteurs de la bible littéraire et de la bible graphique. A défaut d'un accord dans les six mois suivant la diffusion de l'œuvre, le partage s'effectue à 50/50 entre la bible littéraire et la bible graphique.

C - Œuvre adaptée d'une œuvre REPRESENTEE PAR LA SCELF

Première diffusion de l'œuvre à compter du 1er janvier 2021

Pour les séries d'animation adaptées d'une œuvre préexistante représentée par la SCELF et primo-diffusée **à compter** du 1er janvier 2021 :

- Bible littéraire 4 %
- Bible graphique : 5 % (dont 1 % pour le réalisateur du 1er épisode au titre de la Bible graphique)

En l'absence de l'une des deux bibles, les droits seront répartis selon le partage suivant

- Bible littéraire uniquement : 5 %
- Bible graphique uniquement : 5 % (dont 1 % pour le réalisateur du 1er épisode)

Première diffusion de l'œuvre entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020

Pour les séries d'animation adaptées d'une œuvre préexistante représentée par la SCELF et primo-diffusée entre le 1er janvier 2020 et le 31/12/2020 :

- Bible littéraire 3,5 % et bible graphique : 4,5 % (dont 1% pour le réalisateur du 1er épisode au titre de la Bible graphique)
- Bible littéraire uniquement : 5 %
- Bible graphique uniquement : 5 % (dont 1% pour le réalisateur du 1er épisode)

RAPPEL : LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE PRÉALABLE À TOUTE EXPLOITATION
Ce bulletin dûment complété et signé doit être déposé ou retourné à **:**
SACD - Direction auteurs- Affaires sociales- Utilisateurs –TSA 90046 - 75437 PARIS CEDEX 9
Pour la Belgique : SACD - 87 rue Prince Royal - 1050 Bruxelles, tél. : 00 32 2 551 03 20
Pour le Canada : SACD - bureau 605 - 4446 Bd St Laurent - H2W 1Z5 Montréal, tél. : 00 1 514 738 88 77